

Recours au Règlement—M. Hnatyshyn

LES CAMPAGNES DE PUBLICITÉS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, mon rappel au Règlement découle d'une réponse que le ministre d'État au multiculturalisme (M. Fleming) qui est responsable de la campagne publicitaire gouvernementale a donnée à une question de mon collègue le député d'Assiniboia (M. Gustafson) lundi dernier.

Ce rappel au Règlement concerne le discours prononcé par le premier ministre (M. Trudeau) hier soir à Regina et les annonces préalables dont a fait l'objet cet événement. J'ai sous la main, madame le Président, une photocopie que je vous remettrai tout à l'heure de certaines des annonces publiées dans divers journaux de la Saskatchewan avant le discours du premier ministre. En lisant attentivement l'une d'elles, madame le Président, vous constaterez qu'elle est autorisée par le gouvernement du Canada et qu'elle comporte le symbole officiel du Canada.

Ces annonces sont très coûteuses. La réponse donnée à la question de mon collègue d'Assiniboia me surprend. Je pense que le ministre a induit la Chambre en erreur de façon non intentionnelle en affirmant que le dîner n'avait pas entraîné de dépense de fonds publics à ce chapitre.

Qui plus est dans cette affaire, les renseignements fournis dans l'annonce sous le symbole du gouvernement du Canada sont faux, inexacts et de nature à induire en erreur les lecteurs. Dans l'annonce se trouve la liste d'un certain nombre d'organismes et d'associations, dont la Saskatchewan Stock Growers Association, la Palliser Wheat Growers Association, que l'on fait passer comme organismes hôtes. C'est faux. Ce n'est pas vrai. Ces organismes n'ont pas reçu le premier ministre. Ils s'étaient retirés. Je ne sais pas combien d'autres associations de la Saskatchewan figuraient sur la liste de celles qui devaient organiser une réception et qui se sont retirées avant la rencontre.

● (1510)

J'ai ici des copies d'articles de journaux qui prouvent que même si ceux qui ont publié cette annonce dans le journal étaient au courant que les organismes avaient retiré leur appui, cela ne les pas empêchés d'aller de l'avant et de publier cette annonce publicitaire trompeuse concernant la visite du premier ministre à Regina. Par exemple, je cite un passage du communiqué de presse émis par l'Association des céréaliculteurs de Palliser le 27 octobre, dans lequel le président George Fletcher signalait qu'en vue de «la soirée du premier ministre avec les habitants de la Saskatchewan», le mercredi 29 octobre, on avait demandé aux membres de son association d'acheter des billets pour assister à cette soirée.

Le problème qui se pose et qui m'incite à invoquer le Règlement, c'est que le ministre a dit dans sa réponse que le gouvernement n'avait pas participé financièrement à cette campagne publicitaire autour de la réception. Aujourd'hui, dans tous les journaux de la Saskatchewan, M. Ralph Langdale, adjoint exécutif du sénateur Hazen Argue, a réaffirmé que le gouvernement n'y avait pas consacré un sou. C'est l'un ou l'autre. Ou bien il y a eu dépense de fonds publics pour une information trompeuse, fausse, un mensonge public dans les journaux de la Saskatchewan, ou il n'y a pas eu contribution financière, auquel cas il incombe au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) de lancer une enquête pour déterminer qui a utilisé illégalement l'emblème du gou-

vernement du Canada en présentant sous un faux jour la position du gouvernement.

J'invoque le Règlement pour la raison suivante. Ou le ministre avait tort dans sa réponse de lundi concernant l'appui et le financement de cette prétendue histoire abracadabrante de «la soirée du premier ministre avec les habitants de la Saskatchewan» ou il avait raison. La soirée du premier ministre a pris fin lorsque la télévision a interrompu son émission. Le premier ministre a brutalement interrompu son discours et quitté les habitants de la Saskatchewan. Je puis assurer aux députés qu'il y avait ce soir-là moins de monde pour accueillir le premier ministre qu'il n'y en avait lors des exécutions pendant la Révolution française.

Le ministre a le devoir de prendre la parole à la Chambre et d'expliquer sa réponse, d'admettre qu'elle était fausse ou d'entreprendre de faire une enquête pour découvrir qui s'est servi de l'emblème du gouvernement du Canada dans ce cas précis.

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, je vois mal comment on peut considérer cela comme un rappel au Règlement, mais je désire néanmoins répondre au député. Je laisserai de côté tout le blabla sur la participation de divers groupes. Tout ce que je peux dire, c'est que je ne suis absolument pour rien dans le fait que certaines personnes aient été invitées et pas d'autres, ou dans le choix des personnes qui sont venues.

Je dois me fier à ma mémoire, car je n'étais pas prévenu de ce qui se passe jusqu'à ce que, tout à l'heure, quelqu'un me fasse des signes de l'autre côté de la Chambre. Quand j'ai répondu l'autre jour, on m'avait demandé si le gouvernement du Canada ou les contribuables Canadiens allaient payer le temps d'antenne du premier ministre (M. Trudeau). J'ai dit que ce n'était pas le cas, à ma connaissance. Je sais que l'émission a été payée par le parti libéral du Canada. En fait, je sais qu'on n'avait pas encore acheté à ce moment-là de temps d'antenne. Cela s'est fait plus tard, même si les démarches étaient déjà en cours. Cela a maintenant été payé. Quant à la publicité, je ne l'ai pas vue ni approuvée, mais je vais étudier la question.

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, permettez-moi de revenir sur ce que mon collègue de Saskatoon-Ouest a dit au sujet de la réponse que le ministre a donnée à notre collègue d'Assiniboia.

Lorsqu'une personne voulait acheter des billets à l'Auditorium du centenaire ou au Centre des arts de Regina, c'est le numéro de téléphone du bureau du sénateur Hazen Argue que l'on donnait. La personne qui s'occupait de cela dans ce bureau était M. Bob Lyster. Or, ce monsieur est un fonctionnaire au service des Canadiens et non du parti libéral du Canada. D'autre part, un autre ex-candidat libéral malheureux de la Saskatchewan, également fonctionnaire du gouvernement canadien, s'occupait de la vente de ces mêmes billets dans un bureau du gouvernement, à Regina. Je dis bien un bureau du gouvernement, pas un bureau du parti libéral du Canada. L'utilisation du symbole du gouvernement du Canada pour un dîner organisé au profit du parti libéral de la Saskatchewan constitue une faute grave et la publicité faite à cette occasion était trompeuse.